



VILLE D'ÉCHIROLLES

# GUIDE DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2024/2025



# SOMMAIRE

<b>Ce qui change en 2024/2025</b>	<b>Page 3</b>
<b>Une semaine dans les écoles à Échirolles</b>	<b>Page 4</b>
<b>Les différents temps périscolaires</b>	<b>Page 5</b>
<b>Inscrire mon enfant aux activités périscolaires</b>	<b>Page 6</b>
<b>Modalités d'inscription</b>	<b>Page 7</b>
<b>Réservation, modification ou annulation des activités périscolaires</b>	<b>Page 8</b>
<b>Facturation et paiement</b>	<b>Page 9</b>
<b>Accueils de loisirs sans hébergement</b>	<b>Page 10</b>
<b>Classes de découvertes</b>	<b>Page 11</b>
<b>Contacts</b>	<b>Page 12</b>



# CE QUI CHANGE EN 2024/2025

## **JUSTIFICATION DES ABSENCES À LA PAUSE MÉRIDienne PAR CERTIFICAT MÉDICAL**

Le premier jour d'absence de votre enfant sera facturé car les repas sont déjà produits. A partir du deuxième jour consécutif d'absence, la pause méridienne ne sera pas facturée si un certificat médical est fourni dans les 72h (au guichet, par mail ou via l'espace famille).

## **RÈGLES D'ACCUEIL DES TPS (TOUTE PETITE SECTION)**

Afin de mieux respecter le rythme et les besoins spécifiques des enfants inscrits en TPS, la ville fait le choix de ne pas les accueillir sur les temps périscolaires (matin, midi et soir).

## **ACCÈS À LA RESTAURATION SCOLAIRE SOUS RÉSERVE DE LA PRÉSENCE DE L'ENFANT À L'ÉCOLE**

Seuls les enfants présents en classe le matin peuvent déjeuner à la cantine. L'objectif est de promouvoir une participation régulière aux activités éducatives et d'encourager la continuité de la journée scolaire dans son ensemble. Cela permet également d'assurer une gestion efficace des ressources et des repas préparés. Sauf rendez-vous médical prévu (ex : orthophoniste, CMP...)

## **ANNULATION DES ACTIVITÉS EN CAS DE GRÈVE DES ENSEIGNANT-ES PAR LES FAMILLES**

En cas d'absence de l'enseignant-e de votre enfant, afin de ne pas être facturé (pause méridienne ou accueil), il convient d'avertir le service accueil éducation par mail ou téléphone dès connaissance de la grève de l'enseignant-e.

Par dérogation au délai d'annulation habituel, cette annulation est possible jusqu'à la veille du jour de grève.

## **PAIEMENT DES FACTURES**

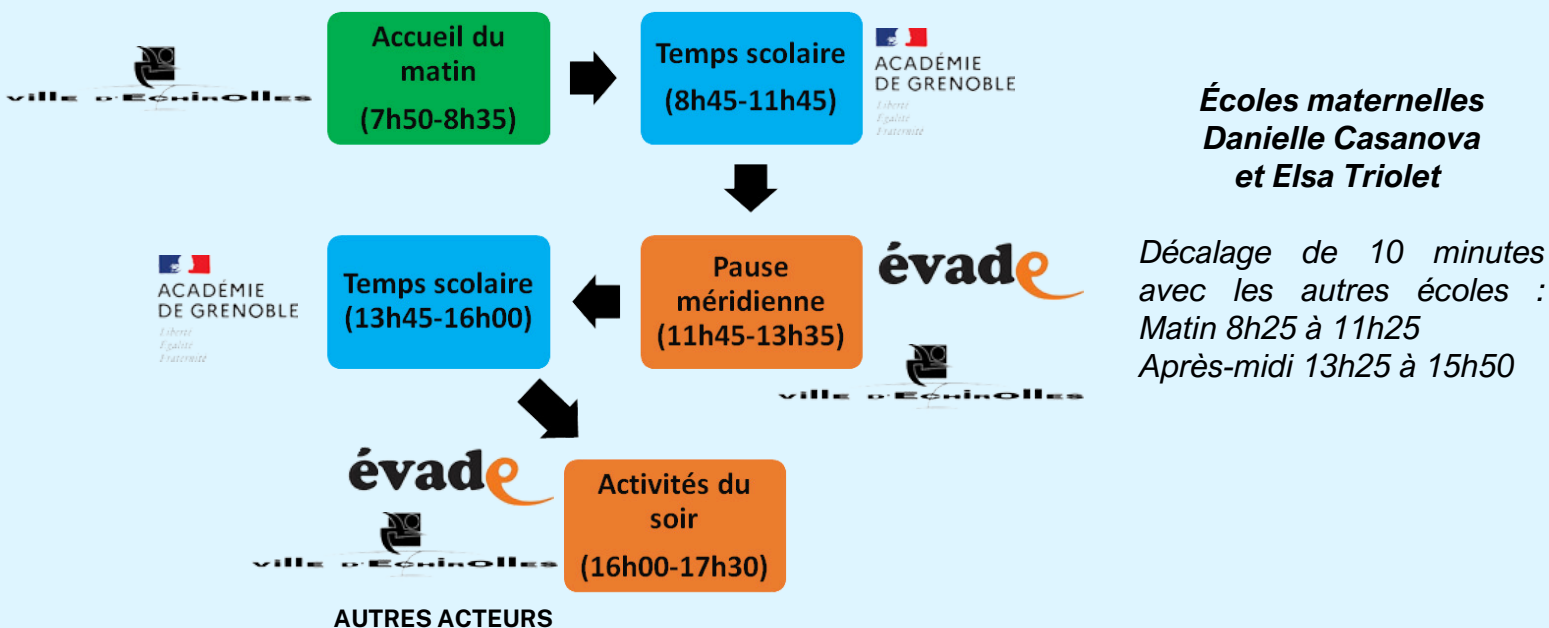
A compter de septembre 2024, les factures ne seront plus payables au guichet de l'accueil éducation.

Les familles pourront s'acquitter de leurs factures sur l'espace famille ou auprès des points de paiement de proximité (voir page 9).

# UNE SEMAINE DANS LES ÉCOLES À ÉCHIROLLES

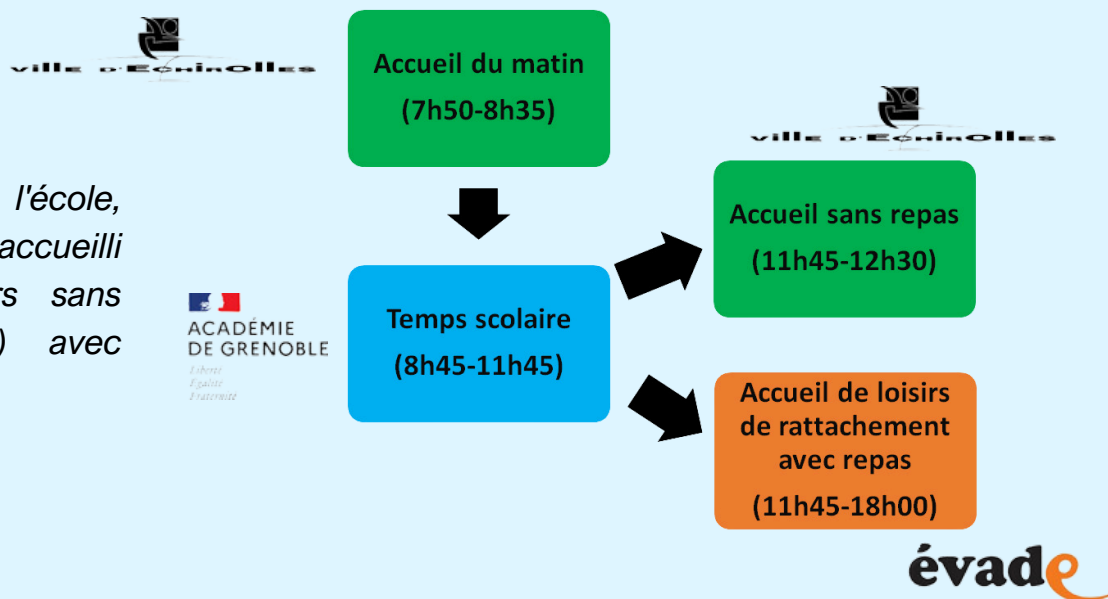
La semaine d'école s'organise sur quatre journées pleines les lundis, mardis, jeudis et vendredis et une matinée les mercredis.

## LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI



## MERCREDI

Le mercredi après l'école, votre enfant peut être accueilli en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) avec EVADE.



En savoir plus sur [echirolles.fr](http://echirolles.fr) et [evade-asso.fr](http://evade-asso.fr)

# LES DIFFÉRENTS TEMPS PÉRISCOLAIRES

## Les accueils du matin, du soir et du mercredi midi

Permettent l'arrivée et le départ échelonnés des enfants. Pendant ces temps d'accueil les enfants peuvent jouer, lire, faire des activités sportives ou manuelles...

## La pause méridienne

Propose un repas de qualité (préparé par notre cuisine centrale) associé à un temps de détente et de relaxation pour les plus petits et d'activités manuelles, sportives ou d'expressions artistiques, pour les plus grands.

## Les ateliers découvertes du soir en élémentaire

Au sein de chaque école élémentaire, ces ateliers permettent de découvrir des activités ludiques, sportives, artistiques, scientifiques...

## Le mercredi après-midi

Les parents peuvent inscrire leur enfant en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) s'ils le souhaitent dès la fin de l'école.

Chaque école est rattachée à un ALSH et l'équipe d'animation vient chercher votre enfant à 11h45 à l'école pour l'emmener déjeuner à l'ALSH puis profiter des activités de l'après-midi. Pour les plus petits, après le repas, un temps de repos est prévu.

## Comment inscrire son enfant aux temps du soir en élémentaire ?

### Accueil du soir pendant la première quinzaine de septembre

Les familles ayant besoin d'un accueil pour les deux premières semaines (du 02 au 13 septembre 2024) de classe doivent effectuer une réservation sur l'espace famille à l'activité "accueil du soir".

### Les ateliers découvertes démarreront le lundi 16 septembre 2024

Les demandes d'inscriptions trimestrielles aux ateliers découvertes et aux accueils du soir sont à effectuer auprès des Directeurs-trices de Territoire Éducatif EVADE (DTE). Chaque trimestre, votre enfant reçoit une fiche de vœux à compléter et à remettre au-à la DTE.

# INSCRIRE MON ENFANT AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

**MON ESPACE PERSO**

Identifiant

Mot de passe

J'ai oublié mon mot de passe

Connexion



Toutes les démarches administratives peuvent être effectuées sur votre espace famille

**JE N'AI PAS D'ESPACE**

Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre espace de stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

Créer mon espace

[ESPACE-CITOYENS.NET/ECHIROLLES](https://espace-citoyens.net/echirolles)

L'espace famille est un espace sécurisé et accessible 24h/24 :

- Constitution du dossier unique à distance.
- Restauration scolaire : réserver ou annuler un repas, visualiser et régler les factures.
- Accueils périscolaires (matin, soir et mercredi midi) : visualiser le calendrier des temps d'accueil périscolaires de votre enfant, visualiser et régler les factures.
- Accueils de loisirs du mercredi après-midi et vacances par l'association EVADE : effectuer des demandes ou des modifications de réservation. Visualiser et régler les factures.

Avec mon espace,  
je me facilite la ville !

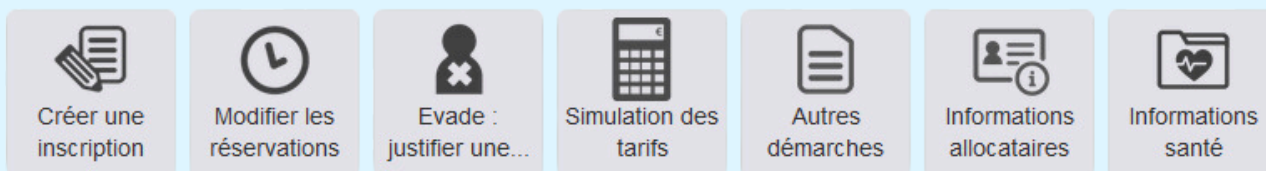


**Pour les familles n'ayant pas de compte, utiliser le lien d'activation reçu par mail.**  
**En cas de difficulté, se rapprocher du service Accueil Éducation.**

## MON TABLEAU DE BORD



## MA FAMILLE



# MODALITÉS D'INSCRIPTION

## **LE DOSSIER UNIQUE DE VOTRE ENFANT DOIT ÊTRE RENOUELÉ CHAQUE ANNÉE POUR L'INSCRIRE AUX ACTIVITÉS ET À LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Constitution du dossier unique sur mon Espace Famille ou à l'Accueil Éducation en Mairie.

Pièces nécessaires :

- attestation de la CAF du mois en cours avec le numéro d'allocataire (pour les non-allocataires, avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023)
- pages des vaccinations du carnet de santé (uniquement si des rappels ont été effectués en cas de renouvellement du dossier unique)
- assurance scolaire et périscolaire 2024/2025 nominative
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, téléphone fixe, eau, bail)
- PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) remis par l'école (se rapprocher du/de la directeur/trice). En cas de renouvellement, ordonnance mise à jour et conduite à tenir.

## **INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS**

Une fois le dossier unique constitué, saisi et validé (la validation du dossier unique par le service Accueil Education nécessite quelques jours), il convient de suivre les étapes suivantes :

- inscrire à l'activité souhaitée
- réserver les jours souhaités

### **ÉTAPE 1 : CRÉATION D'INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ**

Je sélectionne pour mon enfant l'activité à laquelle je souhaite l'inscrire.

Je reçois par mail la confirmation de l'ouverture de la ligne d'inscription. Il est indispensable ensuite de réserver les jours souhaités (étape 2).

### **ÉTAPE 2 : RÉSERVATION DES JOURS SOUHAITÉS**

Je choisis un planning de fréquentation pour les activités souhaitées.

- **Réservation sur mon Espace Famille**
  - je sélectionne l'activité souhaitée à laquelle mon enfant est inscrit
  - je choisis les jours souhaités sur le calendrier
  - je reçois un mail de confirmation.
- **Réservation à l'accueil éducation**
  - j'effectue ma demande de réservation au guichet (pause méridienne et/ou temps d'accueils).
  - je reçois par mail la confirmation de mon inscription après traitement de ma demande.

**POUR LES ACTIVITÉS POUR LA SEMAINE DE LA RENTRÉE, RÉSERVATION SUR L'ESPACE FAMILLE JUSQU'AU JEUDI 29 AOÛT AVANT 11H00 AU PLUS TARD.**

# RÉSERVATION, MODIFICATION OU ANNULATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ACCUEIL DU MATIN, PAUSE MERIDIENNE, ACCUEIL DU MERCREDI 11H45-12H30  
ACCUEIL DU SOIR POUR LA MATERNELLE

**Réservation, modification ou annulation possible :**

- Au **guichet** de l'accueil éducation à l'hôtel de ville. Dernier délai pour réserver pour la semaine suivante : le mercredi jusqu'à 17h00.
- **Espace famille**. Dernier délai pour réserver pour la semaine suivante : le jeudi avant 11h00.
- **Réservation d'urgence** : le jour-même par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 11h au 04 76 20 63 41, en cas d'hospitalisation, problème médical grave, décès, urgence professionnelle des parents ou de la personne assurant habituellement la garde de l'enfant. Un justificatif doit être fourni.

**ACCUEIL DU SOIR ET ATELIERS DÉCOUVERTES EN ÉLÉMENTAIRE**

La réservation, la modification ou l'annulation en cours d'année doit se faire auprès du/de la DTE de l'école : directement sur place à l'école ou en envoyant un mail au-à la DTE.



**Vous avez réservé une activité qui n'a pu être assurée (ex : fermeture des restaurants scolaires...) ? Vous ne serez pas facturé, et n'aurez aucune démarche à faire.**

En cas de grève des personnels ville ou EVADE, les parents sont informés par voie d'affichage et/ou par mail des risques de perturbation ou de la fermeture des services périscolaires.

En cas de grève du personnel enseignant, l'information est donnée par l'éducation nationale. Les parents peuvent annuler le repas de leur enfant jusqu'à la veille du jour de grève pour ne pas être facturés.



# FACTURATION ET PAIEMENT

Toute réservation vaut engagement de paiement. Toute annulation hors délai est facturée.

Les factures sont établies par la Ville après la participation aux activités. Chaque mois pour l'accueil du matin, la pause méridienne et l'accueil du soir. Une fois par trimestre pour les ateliers découvertes en élémentaire.

## Règlement des factures :

- par carte bancaire sur l'espace famille
- par chèque à l'ordre du Trésor Public (voie postale) :

Service de Gestion Comptable - 20 Rue Galilée, 38 400 Saint Martin D'hères

- par carte bancaire ou espèces auprès des buralistes partenaires :

**1 - LE BILBOQUET**  
**10 PLACE BAILLE BARELLE**

**2 - LE CARRE D'AS**  
**38 AVENUE DE GRUGLIASCO**

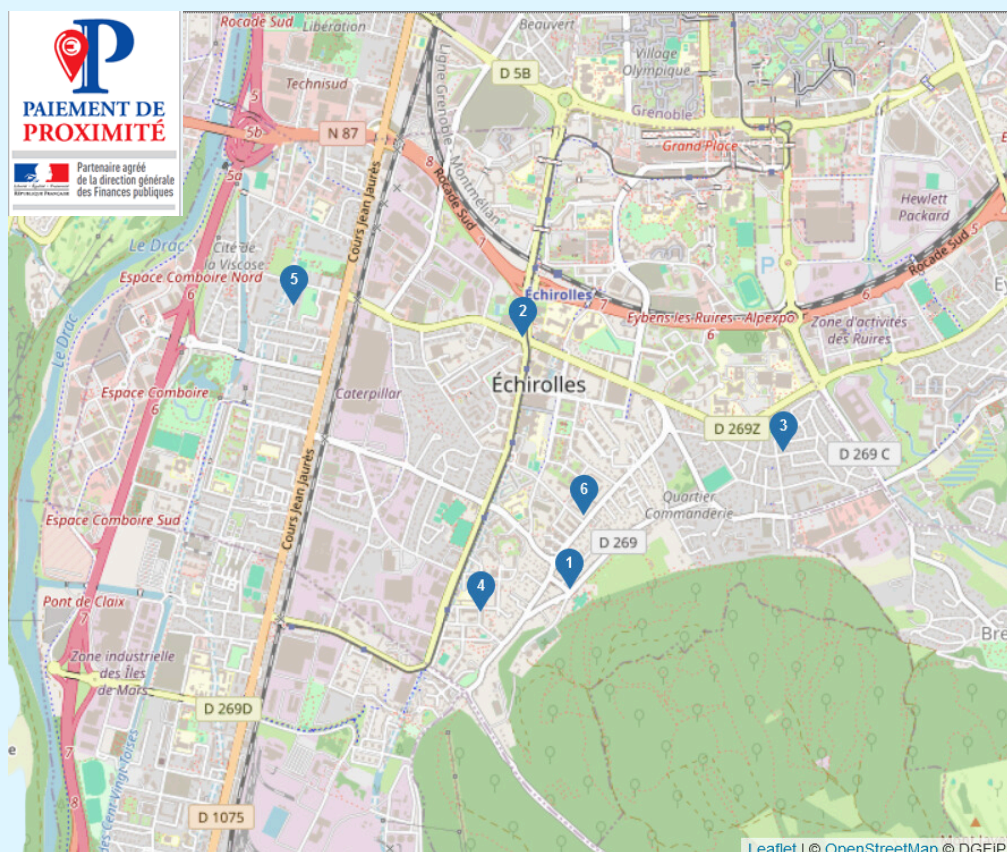
**3 - LIBRAIRIE DE LA**  
**COMMANDERIE**  
**19 AVENUE HENRI WALLON**

**4 - TABAC DES CEDRES**  
**12 RUE GALILEE**

**5 - TABAC PRESSE**  
**46 COURS JEAN JAURES**

**6 - TABAC PRESSE**  
**17 RUE GABRIEL DIDIER**

LA LISTE DES BURALISTES  
PARTENAIRES PEUT ÉVOLUER



## API Particulier

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, la Ville s'est dotée d'un service de l'État, API Particulier, permettant de collecter le quotient familial des familles à partir du numéro allocataire CAF du/de la représentant-e légal-e ayant la charge de l'enfant.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (RGPD), le-la représentant-e légal-e autorise la Ville à collecter cette donnée lorsqu'il-elle signe la fiche sanitaire de liaison lors de la constitution du dossier unique d'inscription. En cas de refus d'accès, un courrier en ce sens devra être adressé à l'Accueil de la Direction de l'Éducation.

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont destinés aux enfants de 3 à 13 ans. Les enfants sont accueillis par tranches d'âge afin de proposer des activités adaptées à chacun-e.

Selon la période, les équipes d'animation proposent aux enfants des activités ludiques, manuelles, créatives, corporelles (théâtre, danse...), sportives, culturelles (cinéma, visite des musées et expositions)... Une grande attention est portée aux activités ludiques d'intérieur et d'extérieur : jeux de société, grands jeux, randonnées à vélo et trottinette, sorties nature (montagne et lac), piscine...

Un mini-séjour pour les enfants de 8 à 13 ans pendant les vacances de printemps et des colonies l'été pour les enfants de 6 à 13 ans sont proposés au centre de vacances de La Grande Motte.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### MERCREDI APRÈS-MIDI (inscription à l'année ou au trimestre)

- **Demi-journée avec repas de 11h45 à 18h00**

Votre enfant est pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs-trices d'EVADÉ. Il est accompagné en bus ou à pied à l'ALSH auquel est rattaché son groupe scolaire. Le repas est servi sur place et le goûter est fourni. Vous pouvez venir chercher votre enfant entre 17h00 et 18h00 à l'accueil de loisirs.

- **Demi-journée sans repas de 13h30 à 18h00**

Vous emmenez votre enfant dans l'accueil de loisirs auquel vous avez choisi de l'inscrire. Vous pouvez venir le chercher entre 17h00 et 18h00. Le goûter est fourni.

### VACANCES SCOLAIRES (inscription à la semaine)

- **Journée avec repas**

Arrivée entre 8h00 et 9h30 et départ entre 17h00 et 18h00.

- **Matin sans repas**

Arrivée entre 8h00 et 9h30 et départ entre 11h30 et 12h00.

- **Après-midi sans repas**

Arrivée entre 13h30 et 14h00 et départ entre 17h00 et 18h00.

Règlement intérieur et tarifs sur [evade-asso.fr](http://evade-asso.fr)



## Une volonté politique partagée

Les classes de découvertes sont des lieux privilégiés pour stimuler le développement de l'autonomie de l'enfant, favoriser la socialisation et l'ouverture au monde. Elles permettent de faire l'école ailleurs et autrement. Ces séjours sont reconnus comme permettant de consolider les apprentissages, de lutter contre l'échec scolaire en alternant les temps éducatifs et de loisirs et aussi de lutter contre les inégalités sociales.

Ces séjours organisés par EVADE sont proposés chaque année aux enseignant-es d'Échirolles. Ce sont les enseignant-es qui sont à l'origine et qui construisent leur projet en fonction des thématiques proposées.

Les classes de découvertes font partie intégrante du projet pédagogique porté par les enseignant-es qui répond aux attendus du socle commun de connaissances de l'Education Nationale.

Chaque année, ce sont environ 400 enfants échirollois qui bénéficient de ces séjours.

## L'enfant au cœur du dispositif

L'enfant est au cœur de cette proposition pédagogique riche. En effet, elle permet un développement de l'enfant aussi bien en termes de savoir, de savoir-faire et de savoir-être. L'autonomie et le vivre ensemble sont les points d'orgues de ces séjours.

Ces séjours, dans le contexte particulier de la classe, sont souvent l'occasion pour les enfants de partir pour la première fois sans leurs parents. Ils sont un tremplin vers un départ en séjour de vacances.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [evade-asso.fr](http://evade-asso.fr)



# CONTACTER LE SERVICE ACCUEIL ÉDUCATION



RDC Hôtel de ville,  
1 place des Cinq Fontaines  
38130 ECHIROLLES



Accueil téléphonique :  
04 76 40 63 41  
Du lundi au vendredi de 8h30/12h00 -13h30/17h00



Accueil physique :  
Du lundi au vendredi de 13h30/17h00



[accueil.education@echirolles.fr](mailto:accueil.education@echirolles.fr)



# CONTACTER EVADE



36, avenue de Grugliasco  
38130 Echirolles

ECHIROLLES  
VACANCES  
ANIMATION  
DEVELOPPEMENT  
EDUCATIF

**évade**



04 76 20 46 50



[inscription@evade-asso.fr](mailto:inscription@evade-asso.fr)

Accueil physique et téléphonique :

- Lundi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00
- Mardi : 13h30-17h00
- Mercredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00
- Jeudi : 13h30-17h00
- Vendredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00

